

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre février, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/01/2025

Membres présents : M. et Mmes Laurent Pellerin, Robert Leymarie, Yvon Pichon, Sandrine Geraud, Arnaud Bigeat, Christophe Aurejac, Georgette Raffailac, Daniel Lacombe, Isabelle Boterf, Mathias Navalon, Cyril Delgoulet.

Secrétaire de Séance : Cyril Delgoulet

Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 26 Novembre 2024
- 3- Convention de prise en charge frais ALSH 2025
- 4- Convention avec la SPA
- 5- Délibération adressage chemin de Courty
- 6- Délibération fond de concours CCTHPN schéma incendie
- 7- Délibération adhésion nouvelle commune au SMAEP
- 8- Délibération location ou vente maison Bel air
- 9- Aide au voyage scolaire lycée St Exupéry
- 10- Délibération prêt à usage matériels boulangerie
- 11- Vente matériel de boulangerie
- 12- Délibération convention SDIS contrôle point eau incendie
- 13- Délibération création emploi non permanent accroissement temporaire d'activités
- 14- Délibération convention avec me SDE 24 effacement réseau de La Mothe
- 15- Décisions du maire prises dans ses délégations
- 16- Questions diverses.

Ouverture de séance à 20h40

1) Secrétaire de séance

Monsieur Cyril Delgoulet a été désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 26 novembre 2024.
Le PV a été adopté à l'unanimité.

3) Convention de prise en charge frais ALSH 2025

Le conseil municipal a validé la décision pour la prise en charge des enfants qui sont accueillis au centre aéré Léo Lagrange. Une convention pour l'année 2025 est à refaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la reconduction de cette convention pour 2025 à l'unanimité.

4) Convention avec la SPA

La commune de VILLAC, souhaite renouveler sa convention avec la SPA qui permet de ramener les animaux trouvés sur la commune au centre de la SPA. Coût annuel pour 2025 : 301.35€. (Pour rappel, coût sur l'année 2024 : 276€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la reconduction de cette convention pour 2025 à l'unanimité.

5) Délibération adressage chemin de « Courty »

Lors de l'étude pour le projet d'adressage, un chemin a été mal identifié dans sa nomination. Il nous faut rajouter une voie avec l'intitulé : « Impasse de Courty » dans notre validation des noms de routes et accès de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la délibération pour ce rajout à l'unanimité.

6) Délibération fond de concours CCTHPN schéma incendie

Des travaux ont été réalisés pour la remise en état d'un point eau incendie. La ComCom a validé une subvention d'un montant de 50% des travaux. (Travaux : 3462€). Remboursement de la ComCom à hauteur de 1731€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la délibération pour ce remboursement à l'unanimité.

7) Délibération adhésion nouvelle commune au SMAEP

La commune de Thenon souhaite adhérer au syndicat du SMAEP. Toutes les communes actuellement adhérentes doivent voter cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la délibération pour cette adhésion à l'unanimité.

8) Délibération location ou vente maison Bel air

Des travaux de rénovations ont été réalisés à la suite du départ de la dernière locataire. Travaux d'isolation et de reprise des peintures. Suite à ces travaux se pose la question de la suite à donner à cette maison : Location ou vente ?

- Vote pour la location 6
- Vote pour la vente 5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la remise en location de ce bien.

Location envisagée : 700€ / Mois

9) Aide au voyage scolaire lycée St Exupéry

Le lycée St Exupéry de Terrassons organise un voyage linguistique à Londres et sollicite une subvention de la commune de Villac. Des élèves résidants sur la commune participent à ce voyage.

- DELGOULET Sofia
- DELGOULET Yanis
- LE HENAFF Mathieu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (sans Delgoulet Cyril qui s'est retiré) vote l'attribution d'une subvention de 150€ / enfants. Cette subvention sera directement versée aux familles de la commune à la suite de ce voyage.

10) Délibération prêt à usage matériels boulangerie

La commune de Villac doit réaliser une délibération pour le prêt de matériel à usage de la boulangerie avec Mr JARDON Grégory.

Le matériel qui rentre dans cette délibération :

- Pétrin artoflex,
- Vitrine réfrigérée,
- 4 Chaises,
- Pendule,
- 2 Tables,
- 1 cafetière,
- 2 manges debout.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la convention à mettre en place pour le prêt de matériel avec Grégory, à l'unanimité.

11) Vente matériel de boulangerie

La commune de Villac souhaite mettre en vente le matériel qui ne rentrera pas dans la convention de prêt. Matériel n'étant plus adapté à la nouvelle organisation et qui ne servira donc pas. (Environ 10 000€ HT)

Le matériel qui rentre dans cette délibération :

- Chambre de pousse,
- Four électrique.

Pour vendre ce matériel, la commune de Villac doit passer par un commissaire-priseur. (Procédure dédiée aux communes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la délibération pour lancer cette vente à l'unanimité.

12) Délibération convention SDIS contrôle point eau incendie

Convention à prendre avec le SDIS pour le contrôle des points d'eau incendie. Ce contrôle est à réaliser tous les 2 ans. Jusqu'à présent le coût était de 20€ / point de contrôle. Pour 2025 ce contrôle passe à 30€ / point de contrôle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la délibération, à l'unanimité.

13) Délibération création emploi non permanent accroissement temporaire d'activités

Le contrat de Joël DOMME arrive à son terme et nous n'avons plus la possibilité de renouveler sa période avec un contrat aidé pour 2025. Pas de reconduction de ces contrats avec France travail. Mise en place d'un contrat CDD de 12 mois pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la délibération, à l'unanimité.

14) Délibération convention avec me SDE 24 effacement réseau de « La Mothe »

Dans le cadre des travaux d'effacement sur le hameau de La Mothe et de la succession Jacques FANTHOU, la commune se substitue à Mr FANTHOU pour signer la dépose du boîtier de raccordement électrique sur la parcelle / Maison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la délibération, à l'unanimité.

15) Décisions du maire prises dans ses délégations

Des travaux de rénovations ont été réalisés sur la maison Bel air. Travaux d'isolation et de reprise des peintures à hauteur de 12 264€HT.

16) Questions diverses

- Demande si possible de mettre en place un miroir au niveau de la bascule pour les voitures. Pas ou peu de visibilité pour ceux qui tournent vers la place. A voir avec Mr CHARPENTIER.

Séance levée à 22h05

Le Maire

Laurent PELLERIN

Le secrétaire

Cyril DELGOULET